**l’Habilitation Universitaire : Procédures**

**Dossier à Fournir:**

1. Copie de la décision de titularisation dans le grade.
2. Attestation de travail récente.
3. Une (01) copie  de chacun des diplômes universitaires obtenus.
4. Un (01) exemplaire de la thèse de doctorat.
5. Curriculum vitae, retraçant les différentes étapes de la carrière du postulant ; (activité d’enseignement,  responsabilité pédagogique, encadrement de mémoires, …).
6. L’ensemble des travaux scientifiques réalisés par le candidat dont au moins un article hors et après thèse, publié dans une revue conforme à la liste publiée par la DGRSDT DU B21 JUIN 2018.
7. L’ensemble des travaux pédagogiques réalisés par le candidat dont au moins un polycopié à caractère pédagogique Le polycopié doit faire l’objet préalablement d’une expertise par deux enseignant-chercheurs désignés par le Comité Scientifique du Département et dont les conclusions doivent être validées par le Conseil Scientifique de la Faculté. Après soutenance et prise en compte de toutes les recommandations des rapporteurs et autres membres du jury.
8. Une synthèse de 5 à 10 pages mettant en exergue l’ensemble de des travaux scientifiques et pédagogiques du candidat.
9. Pour un dossier provenant d’un autre établissement, le candidat doit joindre une attestation  mentionnant que son université d’origine n’est pas habilitée à délivrer l’Habilitation Universitaire dans sa spécialité.

* **N.B : Le Dossier est à Déposer au niveau du Vice Rectorat en 08 exemplaires.**